

Le Comité directeur en bref

Tâches

Le Comité directeur est l'organe de direction stratégique de l'Association. Il est élu par l'Assemblée générale. Il est compétent notamment pour diriger l'Association, en définir la politique commerciale, mettre sur pied des groupes spécialisés, définir la stratégie en matière de normalisation et représenter à l'extérieur les intérêts d'eCH.

Fonctionnement

Le Comité directeur est divisé entre les départements et comités suivants:

- Département Vision et stratégie
- Département Communication
- Département Groupes spécialisés/comité des experts
- Département Finances
- Comité de projet Prestation «Encourager la normalisation»

Il se réunit en qualité d'instance générale, à raison de quatre à six fois par an selon un rythme préétabli. Il participe en outre à l'Assemblée générale et à la soirée eCH

Composition

Le Comité directeur est composé de la Présidente / du Président et des 12 autres membres de l'Association au maximum. Comme pour tous les comités eCH, les différentes parties prenantes eCH doivent y être représentées, dont en particulier l'administration publique, le monde des affaires et la science.

Exigences

Les membres du Comité directeur sont élus par l'Assemblée générale de l'association. La participation est officiellement conditionnée par l'adhésion (de l'employeur) à l'association eCH. Un vaste réseau, une grande proximité avec les thématiques de la cyberadministration / l'administration numérique / la transformation numérique, ainsi qu'un bon ancrage et une certaine influence dans le secteur sont autant d'atouts précieux.

Charge de travail

Le Comité directeur se réunit en qualité d'instance générale, à raison de quatre à six fois par an. À cela s'ajoutent les réunions des différents départements. La charge de travail requise, qui dépend dans une certaine mesure des départements affectés, est de l'ordre de 35 à 50 heures par an.

Indemnités

Tout engagement au sein de l'association eCH est volontaire, et à ce titre, non rémunéré. Le Secrétaire assiste les organes dans leur travail. L'intérêt? Une implication directe dans l'élaboration de la normalisation et donc de l'administration numérique en Suisse, la définition de l'orientation de l'association et la mise en place d'un réseau au sein de la filière et avec d'autres parties prenantes.